

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 7 décembre 2018**

**Rapporteur :  
Monsieur Christian  
CORROLLER**

**N° 42**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 14/12/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2018 (accusé de réception du 13/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Association Ulamir e Bro Glazik  
Avance sur subvention 2019**

**Conformément à la convention d'objectif du 1<sup>er</sup> août 2017 et afin de permettre à l'association de financer ses dépenses de fonctionnement dès le début de l'année 2019, il est proposé au conseil communautaire de verser une avance sur la subvention de fonctionnement 2019 égale au tiers du montant de la subvention inscrite en 2018, soit 56 667 €.**

**\*\*\***

Après avoir délibéré, messieurs Christian CORROLLER et Jean-René GUELLEC ne prenant pas part aux délibérations, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à verser une avance sur la subvention de fonctionnement 2019, d'un montant de 56 667 € sur la ligne budgétaire 422.6574.7102.